

## Budget supplémentaire 2018

### - Rapport de présentation -

Au moment de l'adoption du budget primitif 2018, en décembre dernier, les résultats définitifs de l'exercice 2017 n'étaient pas encore connus. Le compte administratif 2017 permet de les arrêter définitivement, afin qu'ils puissent être intégrés dans le budget 2018 à l'occasion du présent budget supplémentaire (BS).

A travers la reprise de l'excédent final constaté au compte administratif et des compléments et ajustements de recettes, le BS 2018, permet à la fois de ré-abonder certaines enveloppes sur les principales opérations d'équipement, mais également d'inscrire des dépenses qui n'avaient pu l'être au moment du BP.

Par ailleurs, la Ville est désormais, à travers le **nouveau dispositif de contractualisation issu de la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**, contrainte de respecter un montant plafond de dépenses de fonctionnement en 2018, 2019 et 2020. Elle maintiendra donc les efforts déjà consentis depuis plusieurs années sur ses charges courantes (réduction des dépenses de personnel, mutualisation de services...) pour ne pas dépasser le plafond contractuel. **Les crédits nouveaux de ce budget supplémentaires seront donc principalement affectés à de nouvelles dépenses d'équipement**, ces dernières n'entrant pas dans le champ de la contractualisation.

Tous mouvements confondus, **le budget supplémentaire 2018 s'établit, en dépenses et recettes, à 27,93 M€** compte tenu de la reprise des restes à réaliser (reports) de l'exercice 2017, **portant ainsi le budget 2018 consolidé (BP+BS) à 125,39 M€**

Equilibre du BS 2018	Recettes	Dépenses
Proposition nouvelles (crédits réels)	372 562	51 437
Virement à la section d'investissement		4 286 381
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	3 965 256	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>4 337 818</b>	<b>4 337 818</b>
Proposition nouvelles (crédits réels)	2 539 622	6 826 003
Virement de la section de fonctionnement	4 286 381	
Déficit/Excédent d'investissement 2017 reporté		8 933 971
Affectation excédent de fonctionnement 2017	10 246 250	
Restes à réaliser "reports" 2017	6 516 139	7 828 418
<b>Total Investissement</b>	<b>23 588 392</b>	<b>23 588 392</b>
<b>Total Budget supplémentaire</b>	<b>27 926 210</b>	<b>27 926 210</b>

Les seules propositions nouvelles et réelles atteignent 6,88 M€ pour un budget 2018 consolidé (BP+BS) de 99,32 M€.

Equilibre du Budget supplémentaire (propositions nouvelles et réelles)		
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	372 562	51 437
Investissement	2 539 622	6 826 003
Excédent global n-1 reporté	3 965 256	
<b>Total propositions nouvelles BS 2018</b>	<b>6 877 440</b>	<b>6 877 440</b>
<b>Budget 2018 consolidé (BP +BS)</b>	<b>99 322 338</b>	<b>99 322 338</b>

## I. Les principaux compléments de ressources :

### 1. La reprise du résultat final de l'exercice 2017 :

Le résultat définitif de l'exercice 2017, arrêté au compte administratif, s'établit à 3,96 M€, en nette diminution au regard de celui de l'an dernier (5,49 M€).

Cet excédent s'est construit avant tout sur les efforts drastiques tout au long de l'année de maîtrise des charges de fonctionnement (dépenses de personnel, charges à caractère général et autres charges de gestion), entraînant des réalisations assez nettement inférieures à la prévision initiale (-2,45 M€) quand les recettes dépassaient quant à elles largement la prévision, par nature prudente (+2,8 M€). D'autre part, la Ville n'a pas eu besoin, cette année encore, de recourir à sa provision pour dépenses imprévues (1 M€).

### 2. L'ajustement des dotations et de la fiscalité :

Les produits fiscaux (TH, TFB, TFNB) sont sensiblement inférieurs à la prévision (- 70 K€), mais peuvent néanmoins encore évoluer à la marge, les bases définitives n'étant connues qu'en toute fin d'année. La DGF diminue (-90 K€) en raison des mécanismes d'écrêtement prévus par la Loi de finances. Ces pertes de ressources sont toutefois compensées par la hausse des autres dotations, en particulier la DSU (+ 85 K€) ou encore les allocations compensatrices de fiscalité (+50 K€). S'agissant de la péréquation, le FSRIF progresse de + 90 K€ et le prélèvement au titre du FPIC sera quant à lui ajusté en décision modificative de fin d'année.

Dotations / fiscalité (en K€)	2017 (recettes définitives)	2018 (BP)	2018 (recettes notifiées)	écart
Taxe d'habitation (TH)	20 759	21 120	21 158	+38
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	15 771	16 000	15 890	-110
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	33	35	35	0
Allocations de compensation fiscales	1 354	1 355	1 403	+48
Rôles supplémentaires CFE			45	+45
DGF	5 281	5 280	5 192	-88
DSUCS	685	685	772	+87
DNP	418	418	424	+6
FSRIF	576	575	664	+89
<b>Total</b>	<b>44 877</b>	<b>45 468</b>	<b>45 583</b>	<b>+ 115</b>

### 3. Les autres recettes complémentaires :

Au titre des autres principaux compléments de ressources, on relèvera en particulier :

- Des **recettes foncières et économiques** : le droit d'entrée du nouveau délégataire des marchés forains (300 K€) et la cession de l'ESAT à l'APAJHR (900 K€)
- Plusieurs **subventions d'équipement**, notamment celle de la Métropole pour l'acquisition de nouveaux véhicules électriques mutualisés (44 K€), ou encore celle de l'ANAH, qui finance à 70% le diagnostic de la copropriété dégradée du 21 rue des 2 communes (60 K€)
- Quelques **recettes de fonctionnement**, notamment l'ajustement du reversement par l'EPT d'une partie de la TEOM pour financer la collecte des dépôts sauvages et des résidus de porte à porte (+38 K€), un complément de subvention de la CAF pour le financement des accueils périscolaires en 2017 (75 K€) ou encore le reversement par ELIOR du trop-perçu au titres des acomptes facturés dans le cadre de la délégation de la restauration collective (114 K€).

Tous ces compléments et ajustements de recettes **permettent d'inscrire près de 6,88 M€ de crédits nouveaux concentrés pour l'essentiel sur les dépenses d'équipement.**

## II. Les dépenses nouvelles :

Les crédits complémentaires de ce BS permettent d'alimenter les principales enveloppes d'investissement consacrées aux priorités du mandat, en commençant par l'éducation et la modernisation des services.

### 1. Première priorité, l'éducation :

Priorité absolue du mandat, l'éducation est au cœur de ce budget supplémentaire avec la **première phase de la réhabilitation du groupe scolaire du Pré-Gentil (820 K€)**, opération estimée à près de 2 M€, qui visera en particulier, au-delà du ravalement des façades et des diverses mises aux normes, à améliorer considérablement le confort thermique de cette école.

Après le groupe scolaire des Boutours, ce sera donc au tour de l'école élémentaire du Pré-Gentil, mais également des élémentaires Jean Moulin et Raspail d'entrer dans l'ère numérique, avec la **poursuite du plan « écoles numériques »**, pour lequel une enveloppe complémentaire de 375 K€ est inscrite au BS.

Ce BS sera également consacré aux premières études de préfiguration du « plan écoles 2026 » (35 K€).

Enfin, on relèvera deux dernières enveloppes au chapitre éducation :

- La création de toilettes à l'école élémentaire J. Mermoz (50 K€)
- La réhabilitation de l'accès au logement de fonction du groupe scolaire J. Moulin (27 K€)

### 2. Rosny-sous-Bois, ville numérique :

A l'instar du budget primitif, le budget supplémentaire 2018 est placé sous l'angle de la modernisation des équipements et services municipaux pour que Rosny conserve un temps d'avance à l'aube du lancement de projets d'envergure qui vont préfigurer la Ville de demain.

Ainsi, la Ville initie dès à présent la démarche « Ville numérique », qui place l'utilisateur et le citoyen rosnéen au cœur d'un projet d'envergure, qui débouchera, au-delà de la rénovation complète du site internet et la mise en place d'une nouvelle application mobile, sur une offre globale de services modernisés qui simplifieront leurs démarches (675 K€).

Pour cela, elle doit au préalable effectuer une remise à niveau complète de ses infrastructures informatiques, qu'elle externalisera désormais via un « data center », pour une performance et une sécurité accrue, le tout en réduisant ses coûts de fonctionnement à venir : maintenance, climatisation... (800 K€)

Enfin, dans le prolongement du relooking complet de la médiathèque Aragon réalisé en 2017, les médiathèques seront désormais dotées d'un tout nouveau logiciel de gestion à hauteur de leurs ambitions (25 K€).

### 3. La préservation du cadre de vie :

Ce BS sera l'occasion de compléter les enveloppes qui n'avaient pu être inscrites en totalité dès le BP pour la rénovation des voiries, la mise en accessibilité des bâtiments, la propreté et l'embellissement des espaces publics. On relèvera en particulier les enveloppes suivantes:

- La remise en état des voiries communales (+400 K€)
- La poursuite des agendas programmés d'accessibilités « Ad'ap » (+200 K€)
- L'installation de 100 nouvelles corbeilles de rues dans le cadre du nouveau « plan propreté » (80 K€)
- L'acquisition de nouveaux véhicules électriques pour les services techniques (150 K€) et de matériel pour le service propreté (souffleurs électriques, désherbeuse... (12,5 K€))
- La création d'espaces végétalisés face au nouveau marché de la gare dans la continuité des aménagements déjà réalisés (39 K€)

#### 4. Les autres dépenses d'équipement :

On relèvera, parmi les autres dépenses d'équipement nouvelles de ce budget supplémentaire :

- Le déplacement de l'antenne de Police municipale du centre-ville dans le local mitoyen de la Maison des Associations rue Saint-Denis (80 K€)
- L'installation du Conseil municipal en salle du Conseil pour libérer la salle des fêtes (70 K€)
- L'acquisition d'écrans numériques permettant d'informer les visiteurs des équipements municipaux de l'actualité rosnéenne (24 K€)
- L'enquête sociale et les études de sol préalables à l'opération de démolition-reconstruction de la copropriété dégradée du 21 rue des 2 communes (65 K€), financées à 70 % par l'ANAH
- Des crédits complémentaires pour l'installation de nouvelles bornes d'accès à la rue d'Aurion (100 K€)

#### 5. L'ajustement de certaines dépenses de fonctionnement :

Le BS 2018 permet par ailleurs de **compléter plusieurs enveloppes de fonctionnement** :

- La provision de 475 K€ dans le cadre de la condamnation de la Ville suite à l'annulation d'une décision de préemption en mars 2011 d'un terrain situé 94-98 avenue du Général de Gaulle, qui appartenait à la SCI Cable, dans l'attente du résultat de l'appel
- Une subvention complémentaire au CCAS pour lui permettre de faire face à ses nouvelles charges : réfection de plusieurs studios de la RPA C. Barroy, hausse du coût de l'énergie, création d'un poste d'animateur au Club Timbaud, pérennisation du poste d'agent d'entretien sur la RPA Croizat...(95 K€)
- Un complément de crédits pour pouvoir procéder aux opérations de désherbage des deux cimetières (37 K€)
- La location de blocs béton pour sécuriser les différentes manifestations : feu d'artifice, brocante...(35 K€)
- La location de véhicules divers : balayeuse, camion de déneigement, saleuse, véhicule isotherme pour la petite enfance.. (65 K€)
- Le transfert de crédits de gros entretien vers la section d'investissement (-800 K€)

Ce budget supplémentaire permet enfin l'individualisation des crédits accordés au BP ou des inscriptions de crédits nouveaux en faveur des **associations**, en particulier :

Association	type	montant	objet
Ville et avenir	Ordinaire	6 460 €	Complément de subvention
Comité de coordination des ACVG	Ordinaire	600 €	Organisation de cérémonies, commémorations
ENACR	Exceptionnelle	35 000 €	Participation au fonctionnement de l'école
L'Osteria	Exceptionnelle	5 000 €	Animations proposées par le café associatif
Amicale Rosnéenne de parachutistes	Exceptionnelle	11 000 €	Achat d'une statue du 4ème Zouaves
SOR Escrime	Exceptionnelle	1 920 €	Initiation des jeunes du Bois-Perrier-Marnaudes
SOR Rugby	Exceptionnelle	1 200 €	Organisation d'un stage de rugby
Collège L. Wallon	Exceptionnelle	600 €	Création d'une section sportive « arts du cirque »
Comité de coordination des ACVG	Exceptionnelle	10 000 €	Centenaire de la fin de la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale

## Glossaire :

- MGP : Métropole du Grand Paris
- EPT : Etablissement Public Territorial
- TH : Taxe d'Habitation
- TF(B) : Taxe sur le Foncier (Bâti)
- TF(NB) : Taxe sur le Foncier (Non Bâti)
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- DSU(CS) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- CFE : Contribution Foncière des Entreprises
- ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- APAJHR : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Rosny
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- ENACR : Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny
- ACVG : Anciens Combattants et Victimes de Guerre